

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2019

TRANSPARENCE ÉPARGNE POPULAIRE ÉNERGÉTIQUE - (N° 1611)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 8

présenté par
Mme El Haïry

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

L'article 1^{er} implique des changements brutaux pour le monde bancaire, qui paraissent difficilement applicable en l'état et sans concertation préalable.

Cependant, il apparaît effectivement important que le Parlement dispose d'une meilleure information sur les concours financiers accordés à l'aide des ressources non centralisées, c'est pourquoi il apparaît important de conserver ces mesures.